

La campagne de pré candidature précède la campagne d'inscription administrative *

PHASE 1 : E-candidature (obligatoire)

Dates : du 6 avril 2022 au 1^{er} septembre 2022

1. Connectez-vous sur :
<http://www.univ-antilles.fr/candidature>
2. Pré-candidatez dans la formation correspondant à votre choix
3. Déposez toutes les pièces justificatives demandées au format numérique (pdf, jpg ou png- 8 mo maximum)
4. Cliquez sur l'onglet « transmettre ma candidature »
5. Consultez régulièrement votre courrier électronique pour suivre l'état d'avancement de votre pré-candidature.

PHASE 2 : Examen des dossiers par la commission d'admission

- 1- Transmission de l'avis de la commission par courrier électronique dans un délai de 2 mois
- 2- Dès la réception de la décision Connectez-vous de nouveau sur :

<http://www.univ-antilles.fr/candidature>

et indiquez votre réponse en cliquant dans l'onglet « confirmation » ou « désistement »

PHASE 3 : Inscription administrative (obligatoire annuelle et individuelle) elle se réalise uniquement en ligne à compter du mois de juillet 2022

ETAPE 1 : Connectez-vous sur le site de l'Université des Antilles

<http://www.univ-antilles.fr>

ETAPE 2 : je dois m'acquitter de la CVEC (contribution de vie étudiante) sur :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

L'acquiescement de cette redevance m'ouvre l'accès à l'étape

ETAPE 3 : le paiement de la CVEC effectué, je peux faire mon « inscription administrative ».

a. Cliquez dans Thème « ACCUEIL »

b. puis onglet « INSCRIPTION »,

- Si vous avez fait des études à l'UA : **Réinscription** à <http://www.univ-antilles.fr/iareins> - Saisir obligatoirement votre ancien numéro d'étudiant et votre date de naissance

NB : Tout étudiant ayant suivi une formation à l'UA possède un numéro d'étudiant sur un relevé de notes (rapprochez vous de la scolarité si le logiciel vous le réclame pour l'inscription)

- Si vous venez d'une autre université : **Effectuez votre inscription administrative sur** <http://www.univ-antilles.fr/iaprimo> « inscription » - Saisir votre numéro de dossier e-candidat précédé des caractères **EC**.

c. Inscrivez-vous dans La formation que vous avez préalablement confirmée.

d. Payez vos droits d'inscription en ligne

e. Validez votre inscription administrative en allant jusqu'à la page « fin de l'inscription »

f. Numérisez et transmettez les pièces attendues au format numérique à l'adresse suivante :

<http://www.univ-antilles.fr/pjweb>

Très important

ETAPE 4 : je fais mon « inscription pédagogique » en ligne à l'adresse : <http://www.univ-antilles.fr/ipweb>

ETAPE 5 : j'active mon compte UA pour l'accès à mon espace numérique de travail (ENT) :

<http://www.univ-antilles.fr/passe>

NB : Une INSCRIPTION ADMINISTRATIVE et une INSCRIPTION PEDAGOGIQUE à jour, vous donnent droit aux ressources de l'établissement (accès à la BU, aux applications telles qu'HYPERPLANNING ou E-CURSUS, mais aussi aux examens et à la délivrance de votre diplôme).

Avant toute inscription : veuillez vous munir des informations suivantes : INE ou BEA, n° de sécurité sociale et de votre carte de crédit si vous payez en ligne

Pour les pré-candidatures « e-candidat », l'identifiant correspond à votre code e-candidat précédé des caractères EC ; soit un code du type ECXXXXXXX

* En cas de difficulté contactez le service de scolarité scolarite-inspeguadeloupe@univ-antilles.fr